

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

Cour d'Appel de Reims

**Arrêté du 23 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de la Marne, de l'Aube et des Ardennes**

N° NOR : JUSB2317616S

Le président de la cour d'appel de Reims

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de proximité de Reims pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des départements de la Marne, de l'Aube et des Ardennes ;

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des départements de la Marne, de l'Aube et des Ardennes les personnes suivantes :

<b>Rang</b>	<b>Nom Prénom</b>
<b>1</b>	<b>HAUTION Catherine</b>

2	CERNIK Pascal
3	ROBERT Yannick
4	GAUTHIETR épouse TOUPIN Sandra
5	WALTER épouse CUGLIETTA Jennifer
6	PETIT épouse ALEXANDRE Aurore
7	SION épouse ANTUNES Pascaline

### Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### Article 3

Le premier président de la cour d'appel de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims le 23 Juin 2023



le premier président  
C. Régnard